

SESSION 2013

AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.



La comparaison entre le chant et la parole est sous-jacente à l'analogie souvent posée entre l'acte musical et l'action de l'orateur. En 1636, le théoricien de la musique Marin Mersenne identifie le potentiel expressif commun de ces deux gestes à une « force de la voix ». À la fin d'une proposition de son *Harmonie universelle* concernant la dynamique du rythme et de la mesure musicale, il précise cette idée :

« [Les Musiciens] ne trouveront peut-être rien plus puissant dans leur art que cette manière de mouvements précipités, pourvu qu'ils en usent avec discrétion, et qu'ils y joignent la véhémence et le degré de force de la voix, ou des autres sons, suivant le sujet, la lettre, et la passion qu'ils désirent toucher, et que les degrés et intervalles du chant requis y soient employés avec jugement, et conformément à l'intention de la lettre et du sujet. J'ai dit *la force de la voix*, parce qu'elle donne une si grande différence aux temps et aux mouvements, qu'ils semblent remplis de vie et d'énergie lors qu'ils en sont accompagnés, et qu'ils n'ont quasi nulle vigueur quand ils en sont destitués. »

Marin Mersenne, *Harmonie universelle* (livre 6^e, De l'art de bien chanter), Paris, Cramoisy, 1636, p. 401 [orthographe modernisée]

Vous discuterez cette proposition de Marin Mersenne en mettant en perspective sa *force de la voix* comme possible moteur des finalités créatives recherchées dans les modes d'expression chantés ou déclamés. Vous appuierez vos arguments sur des exemples puisés par delà les siècles et les genres musicaux, et en référence à l'histoire des arts, des idées et des sociétés.